

RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITE UNIQUE DE CONCERTATION DU PAYS DE TULLE DU 30 septembre 2015

Membres de droit présents

ALBARET Dominique	ESTRADE Gilles	POUMIER Jean François
BELLOUIN Eric	GARCIN Olivier	ROUHAUD France
BENESTEAU Lucile	GRADOR Jean Paul	ROUILLET Jean Marie
BOUSSEYROL Elie	JAILIN Michel	ROUX Bernard
BREUILH Michel	JERRETIE Christophe	TAVERT Françoise
CHEZE Alain	LACASSAGNE Hélène	TAVERT Gérard
COIGNAC Gérard	MAGE Raymond	TRESMONTAN Pierre
DUBECH Christine	MARON Roland	
DURAND Christelle	PEYRAMAURE Annie	

Membres invités

Excusés

CALMETTES Bernadette	ESTRADE Maxime	MALAURIE Bernard
CHIRIER Jean-Marc	GERAUDIE Marc	MAZAUD Thierry
DANTONY Viviane	JAMMOT Henri	VANDEBROUKE Gérard
DELCOUDERT JUILLARD Nathalie	LAGARDE Alain	WIMEL Laurence
DESSINE Betty	LATHIERE Emmanuel	
DESSUS Sophie	LONGEQUEUE Guy	

Ordre du jour

1. Présentation des précisions apportées à la maquette financière du Contrat de Cohésion Territoriale 2015 - 2017
2. Examen de propositions de révision des fiches Leader 2014 - 2020
3. Questions diverses

Au début de la séance, Eric Bellouin regrette le manque de communication de la Région vis-à-vis des échéances Leader et de son intervention dans le cadre du contrat de cohésion territoriale, notamment la lenteur de la réponse de l'autorité de gestion quant à la candidature des territoires, alors que cette même candidature devait être déposée dans des délais très contraints.

Présentation des précisions apportées à la maquette financière du Contrat de Cohésion Territoriale 2015 - 2017

Laure Martinie présente les objectifs et la structure du contrat de cohésion territoriale.

L'annexe de ce contrat, présentant les projets du territoire et leur maquette financière, a été distribuée à l'ensemble des membres du CUC. La clause de revoyure est prévue en juillet 2016.

Il est rappelé que les projets figurant dans le contrat de cohésion territoriale devront être examinés en CUC dont l'avis sera transmis à la Région.

Le CUC donne un avis favorable. Cependant, Michel Jaulin regrette le saupoudrage et le manque de fléchage par la Région sur des domaines privilégiés.

Examen de propositions de révision des fiches Leader 2014 - 2020

Laure Martinie informe l'assemblée que la candidature de Pays de Tulle a été retenue par l'autorité de gestion puis elle présente la stratégie Leader.

Axe n°1 : accompagner la montée en débit et favoriser les usages numériques

Laure signale que seul le syndicat mixte Dorsal sera bénéficiaire de Leader pour les projets de montée en débit et rappelle donc l'enjeu pour les territoires de faire remonter leurs projets à cette organisation. Toutefois, malgré un démarrage manqué, Dorsal a reçu les projets des EPCI du Pays de Tulle et présentera une maquette financière avant la fin de l'année.

Axe n°2 : favoriser le développement de l'itinérance culturelle, touristique, patrimoniale, sportive et de loisirs sur le territoire

Ellie Bousseynol regrette le manque d'implication des OTI dans le programme Leader et dans leur rôle de coordination.

Axes n°3 et 4 : Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance des acteurs

Aucune remarque n'a été formulée sur ces axes.

Axe n°5 : favoriser l'émergence de nouvelles activités, filières et formes d'organisation

Le CUC demande à ce que le nombre d'activités dans les critères d'éligibilité soit abaissé à 2 au lieu de 3.

Axe n°6 : adapter l'offre existante aux nouvelles attentes des consommateurs

Le CUC demande à ce que le nombre d'activités dans les critères d'éligibilité soit abaissé à 2 au lieu de 3 et demande de remplacer « l'avis favorable de la commune » pour un projet privé par « un avis de la commune ».

Axes n°7 et 8 : promouvoir une gestion et une valorisation durable des ressources et développer une politique énergétique

Aucune remarque n'a été formulée sur ces axes.

La modulation de l'aide, les taux d'intervention, les planchers et plafonds de dépenses éligibles ont reçu un avis favorable du CUC.

 **Questions diverses**

Il est demandé, pour le prochain CUC, une explication des mesures européennes FEADER, FEDER, ...

Eric Bellouin informe le CUC que le séminaire du Pays se tiendra cette année le 5 novembre à Treignac.

 **Prochain rendez-vous**

Un CUC se réunira avant la fin de l'année. La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.